

PROCÈS-VERBAL
UNIVERSITÉ DE MONCTON
**CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET DE LA RECHERCHE**

Le 17 juin 2019, 13 h 30
Local 536, Pavillon Léopold-Taillon

Présences :

Sonia Blaney (Sc. des aliments, nutrition et études familiales)
Roger Boudreau (Ingénierie)
Isabelle Brun (Administration)
Jamel Ghouili (Ingénierie)
Francis LeBlanc (Président)
Michel Léger (Sciences de l'éducation)
Mario Paris (Travail social)
François Renaud (Arts et sc. sociales : sciences humaines, langues, linguistique et littérature)
Annie Roy-Charland (Psychologie)
Marie-Hélène Thibault (Shippagan)
François Vigneau (Vice-doyen)
Selma Zaiane-Ghalia (Kinésiologie et loisir)

Absences :

Donatien Avelé (Administration)
Lacina Coulibaly (Edmundston)
Anik Dubé (Science infirmière)
Caitlin Furlong (Représentante étudiante)
Richard Gibson (Arts et sc. sociales : beaux-arts)
Jean Labelle (Sciences de l'éducation)
Simon Lamarre (Sciences)
Nicholas Léger-Riopel (Droit)
Samantha Pelletier (Représentante étudiante)
Gilles Robichaud (Sciences)

La réunion est déplacée au local 536. Le quorum atteint, la réunion débute à 13 h 35.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Modification à l'ordre du jour :

- Point 5 retiré

R-01-CFESR-190617: Annie Roy-Charland, appuyée par Selma Zaiane-Ghalia propose que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 21 FÉVRIER 2019

R-02-CFESR-190617: Roger Boudreau, appuyé par Annie Roy-Charland, propose que le procès-verbal de la réunion du 21 février 2019 soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2018

[4.A.] Deuxième cycle – Règlement 31.1

La modification au règlement 31.1 a été acheminée au Comité des programmes.

[4.B.] Troisième cycle – Règlement 32.1

La modification au règlement 32.1 a été acheminée au Comité des programmes.

[5.] Études aux cycles supérieurs à mi-temps – projet de règlement

Le projet de règlement a été acheminé au Comité des programmes.

[6.A.] Politique de la FESR sur le dépôt institutionnel

La politique sur le dépôt institutionnel a été transmise au VRER.

[6.B.] Dépôt institutionnel de recherche

Dans l'attente de l'achat d'un logiciel, la Bibliothèque Champlain n'a pas donné suite.

[7.] Faculté des sciences de l'éducation – modification de programmes

Les commentaires ont été transmis à la Faculté des sciences de l'éducation

[8.] École de foresterie – cours surannés

La recommandation de l'abolition des cours surannés a été transmise au Comité des programmes.

4. RAPPORT DU COMITÉ DE NOMINATION DES MEMBRES ASSOCIÉS ET DE RECONNAISSANCE DE GROUPES DE RECHERCHE

Le vice-doyen Vigneau présente deux demandes de statut de professeur associé et une demande de reconnaissance d'un groupe de recherche.

A. Professeurs associés

R-03-CFESR-190617: François Vigneau, appuyé par Annie Roy-Charland, propose que le statut de professeur associé au Département de chimie et biochimie soit accordé à monsieur Rodney Ouellette pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021).

ADOPTÉE

R-04-CFESR-190617: Michel Léger, appuyé par Selma Zaiane-Ghalia, propose que le statut de professeur associé au Département de génie électrique soit accordé à monsieur Jocelyn Paré pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021).

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

B. Groupe de recherche

R-05-CFESR-190617: François Vigneau, appuyé par Michel Léger, propose que la reconnaissance soit accordée pour un mandat initial de trois ans (1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022) au Groupe de recherche interdisciplinaire en pédagogie universitaire (GRIPU).

ADOPTÉE

5. **RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE CYCLES SUPÉRIEURS**

A. L'École de foresterie du campus d'Edmundston présente une modification au titre du cours FORS6013 Méthod. quantitative en rech. Afin de mieux refléter le contenu du cours, le titre du cours proposé est FORS6013 Méthodes de recherche.

R-06-CFESR-190617: Mario Paris, appuyé par Sonia Blaney, propose que le titre du cours FORS6013 soit modifié tel que présenté.

ADOPTÉE

6. **FACULTÉ DE DROIT – RETOUR SUR LA NOMINATION À L'ASSEMBLÉE DE LA FESR AVEC LA MAÎTRISE EN *COMMON LAW***

Le doyen LeBlanc fait la genèse de la demande de la Faculté de droit sur la reconnaissance de la maîtrise en *common law* pour devenir membre de l'Assemblée de la FESR. En 2016, le Conseil de la FESR s'est penché à nouveau sur ce dossier et a fait plusieurs résolutions dont celle de l'évaluation périodique de cette pratique aux trois ans. Depuis, on remarque que plusieurs professeurs ont acquis ou acquerront le Ph. D. et qu'une nouvelle embauche ira dans ce sens également sous peu. Comme les membres du Conseil n'ont pas toutes les données en main, on suggère d'inviter le doyen de la Faculté de droit ainsi que leur représentante ou représentant au Conseil de la FESR à présenter leur positionnement quant à ce dossier et un plan de relève quant aux ressources humaines.

7. **PRIX D'EXCELLENCE EN RECHERCHE DONALD-J.-SAVOIE**

À la suite d'un généreux don de monsieur Donald J. Savoie et de l'Institut Donald-J.-Savoie, un comité a été formé en septembre dernier afin d'ébaucher la description du prix, les critères d'admissibilité et de sélection pour un prix d'excellence en recherche. Le prix vise à reconnaître la contribution exceptionnelle en recherche d'un membre du corps professoral dans les trois campus, de valoriser et de favoriser l'excellence en recherche à l'Université et à faire connaître à la communauté, l'importance qu'accorde l'UdeM à la recherche.

Une première discussion porte sur le paragraphe 4.2 Critères de sélection où l'on désire retrancher la phrase sur la reconnaissance pour l'excellence de l'encadrement qui semble trop en parallèle avec un autre prix. On aimerait l'ajout d'exemples sur les qualités exceptionnelles et la reconnaissance des organismes externes. Au paragraphe 4.3 Procédures de mise en candidature, on suggère de remplacer le DRP par un *curriculum vitae*.

Un autre aspect de ce prix est la formation d'un comité de sélection. On préconise la collégialité sans toutefois tomber dans une situation de conflit d'intérêt. On suggère que le

comité de sélection soit formé du VRAR à titre de président, une représentante étudiante ou un représentant étudiant membre du Conseil et trois professeurs et professeurs du Conseil de la FESR nommés par le Conseil.

Le document sera revu par le doyen et présenté au VRER avec les modifications apportées.

R-07-CFESR-190617 : Selma Zaiane-Ghalia, appuyée par Sonia Blaney, propose que le document intitulé Prix d'excellence en recherche Donald-J.-Savoie soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

8. RETOUR SUR LES CONCOURS INTERNES DE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE

Le doyen LeBlanc sonde les membres afin de savoir si des changements sont à apporter sur le déroulement du concours, l'évaluation des dossiers, les réunions ou les concours eux-mêmes.

On remarque que les évaluations en équipe complète sont plus efficaces que celles scindées. Les évaluations peuvent être parfois fondées sur des principes ou pondération variables si tous les évaluateurs et évaluatrices ne sont pas dans un même lieu; servant ainsi de mécanisme contre l'arbitraire et le subjectif. Comme l'exercice demande beaucoup de temps et d'efforts, il est important de calibrer la façon d'évaluer. Bien que le formulaire d'évaluation du Concours régulier soit bien fait, un membre souhaiterait que celui-ci soit plus condensé. On remarque également que les préambules des concours sont trop similaires à ceux des grands conseils.

Comme la discussion porte également sur les crédits de dégrèvement, son enjeu versus les subventions de recherche, le doyen suggère la création d'un comité spécial chargé de regarder à tous les aspects. Ce point est donc reporté à une prochaine réunion.

Un membre quitte la réunion à 15 h 40.

9. PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT 23 SUR LES MODALITÉS D'ADMISSION

Le vice-doyen Vigneau présente la proposition de modification du règlement 23 sur les modalités d'admission afin de fusionner les règlements de deuxième et de troisième cycles. Le nouveau règlement proposé vise également à remanier les modalités d'admission, d'abolir certains documents requis telles les lettres de recommandation et à mieux définir les dates limites pour l'étude du dossier.

Il est suggéré de modifier le deuxième paragraphe du point 23.2 c) pour tenir compte de « l'ensemble du dossier » et d'enlever « documentaires » et changer « encadrement professoral » pour « ressources professorales ».

R-08-CFESR-190617 : Selma Zaiane-Ghalia, appuyée par Jamel Ghouili, propose que la modification au règlement 23 soit adoptée telle que modifiée.

ADOPTÉE

10. COMITÉ SPÉCIAL SUR LA NOMINATION À L'ASSEMBLÉE DE LA FESR

Une discussion a eu lieu entre le doyen de la FESR et l'ABPPUM sur la nomination à l'Assemblée de la FESR. Il a été convenu qu'un comité spécial soit formé de la doyenne ou du doyen de la FESR, trois membres nommés par les associations professorales et trois membres du Conseil de la FESR. Selon une lettre reçue en date du 28 mai 2019, l'ABPPUM nous informe du choix de trois membres des associations professorales. Leur mandat sera d'examiner le processus de nomination, à mener une consultation auprès du corps professoral des trois campus, examiner les Statuts et règlements, examiner les pratiques courantes incluant les critères de nomination et de faire des recommandations au Conseil de la FESR.

À la suite d'un appel à candidature, trois membres du Conseil sont nommés. Le comité spécial est composé de

- Francis LeBlanc, doyen de la FESR
- Stephen Wyatt, professeur, membre nommé par les associations professorales
- Julie Forgues, professeure, membre nommée par les associations professorales
- Salah Darenfed, professeur, membre nommé par les associations professorales
- Mario Paris, professeur, membre nommé par le Conseil de la FESR
- Annie Roy-Charland, professeure, membre nommée par le Conseil de la FESR
- Selma Zaiane-Ghalia, professeure, membre nommée par le Conseil de la FESR

L'ABPPUM sera informée de la composition du comité.

11. ABSENTÉISME (ANNIE ROY-CHARLAND)

Il est clair que l'absentéisme fréquent, comme par exemple lors de l'évaluation des concours internes, des crédits de dégrèvements ou encore lors des réunions du Conseil de la FESR affecte parfois le déroulement des activités sans compter la représentativité de toutes les facultés. On remarque des pratiques de nombre limite d'absence, motivée ou non, dans d'autres comités. Des suggestions sont faites quant à connaître à l'avance les dates de réunions. La proposition sera revue lors d'une prochaine réunion.

12. MENTION D'HONNEUR POUR LES PRIX VO-VAN ET PRIX DU RECTEUR (ANNIE ROY-CHARLAND)

On a observé, lors de concours ou de prix, l'absence de mention d'honneur à de très bonnes candidatures en deuxième position. On suggère une lettre portant la mention d'honneur lorsqu'une candidature est jugée exceptionnelle. Comme certains de ces prix

ont des critères de sélection et d'attribution très stricts, le cas échéant, la vérification auprès des donateurs est conseillée.

R-09-CFESR-190617 : Annie Roy-Charland, appuyée par Isabelle Brun, propose qu'une lettre indiquant la mention d'honneur soit envoyée à une candidature jugée exceptionnelle, selon les modalités des critères d'attribution du prix.

ADOPTÉE

13. SOUTENANCE DE THÈSE À LA MAÎTRISE (MARIO PARIS)

La soutenance d'une thèse à la maîtrise est obligatoire selon les règlements universitaires. Cependant, on s'interroge sur la nécessité de la tenue d'une soutenance dans certains programmes en comparaison avec d'autres institutions où il n'y a plus de soutenance à la maîtrise. Ce point demande réflexion et vu le manque de temps, il est reporté lors d'une prochaine réunion.

14. AUTRE

Le doyen LeBlanc tient à souligner le travail exceptionnel et remercie les membres dont le mandat se termine en juin 2019.

15. CLÔTURE

L'ordre du jour ainsi épuisé, la séance est levée à 16 h 40.

Préparé par M. Blanchard
Secrétaire de la réunion